

Les dons collectés par la Fondation du Patrimoine seront reversés au maître d'ouvrage du programme de réhabilitation de l'immeuble.

Oui, je fais un don de euros pour aider au projet et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours :

de 66% du montant du don, dans la limite de 20% de mon revenu imposable en tant que particulier.

Exemple : Un don de 100 euros = 66 euros de réduction d'impôt.

de 60 % du montant du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaire de mon entreprise.

Exemple : Un don de 500 euros = 300 euros de crédit d'impôt.

de 75 % du montant du don, pour les personnes soumises à l'ISF, dans la limite de 50 000€ .

Exemple : Un don de 1 000 euros = 750 euros d'économie d'ISF.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Particulier

Dénomination sociale

Nom Prénom

Date de naissance/...../.....

Profession / Fonction

Entreprise

Adresse

Téléphone Fax

Email

Fait à :

Date :

Signature :

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine - La taupinière d'Alzire » .

Ce document accompagné de votre versement est à déposer à la Mairie de Jarnages ou à adresser à la Fondation du Patrimoine en Limousin, à l'adresse ci-dessous indiquée.
Vous pouvez faire un don en ligne sur www.fondation-patrimoine-limousin.com

La Fondation du Patrimoine en Limousin

La Boucherie du Midi BP 6 87500 Saint Yrieix la Perche - Tél : 05 55 08 17 52 - Fax : 05 55 08 37 35
www.fondation-patrimoine-limousin.com - Mail : delegation-creuse@fondation-patrimoine.com

FONDATION



DU PATRIMOINE

Préservez aujourd'hui l'avenir

Appel au Mécénat Populaire

Mairie de Jarnages
42, Grande Rue
23140 Jarnages
05 55 80 90 46
www.jarnages.fr

Faites un don pour la réhabilitation de la "Taupinière d'Alzire".



Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre :

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évolués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le Revenu et de l'impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt Sur la Fortune.

Fondation créée par la Loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique - Siren 413 812 827

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.